

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD101 Organisation et gestion de l'entreprise			
Code	ECAM1B01AD101	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jean Marc STEUX (jean.marc.steux@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour objectif de présenter le monde de l'entreprise, son environnement interne/externe ainsi que les principales tâches et activités présentes dans l'entreprise.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction**
 - 3.5 Respecter les codes liés à la culture, aux activités et aux stratégies des milieux professionnels
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.1 Identifier les structures, la culture, la stratégie et les priorités de l'organisation

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant sera capable de :

1. Face à un projet sollicitant l'intégration dans une équipe et la mise en oeuvre de méthodes et de techniques de gestion d'un secrétariat ou d'une entreprise :
 - a. D'identifier les principes d'organisation et de gestion
 - des différents types d'entreprise
 - des différentes étapes de travail
 - des contacts, des tâches
 - des documents y afférant
 - b. D'assurer le suivi des travaux et l'accessibilité aux informations essentielles
 - c. D'exploiter, de manière appropriée, les ressources de logiciels d'organisation

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAM1B01AD101A Organisation et gestion de l'entreprise

30 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAM1B01AD101A Organisation et gestion de l'entreprise

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Organisation et gestion de l'entreprise			
Code	20_ECAM1B01AD101A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jean Marc STEUX (jean.marc.steux@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le mode de fonctionnement et d'organisation des entreprises, bien qu'il varie selon l'entreprise, repose sur certaines caractéristiques communes. En effet, une entreprise est une organisation qui met en oeuvre différents moyens, appelés facteurs de production, de façon optimale pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée tant d'un point de vue de la production que de la commercialisation de biens ou de services. Il s'agit donc de déterminer, de coordonner et de contrôler les tâches de chacun ainsi que de définir les rapports entre les individus qui composent l'entreprise. Enfin, l'organisation se concrétise par la structure de l'entreprise, structure schématisée par l'organigramme et qui se doit d'être le plus souple possible.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Il est attendu que l'étudiant puisse :

- Identifier et comparer les structures, la culture, la stratégie et les priorités de l'organisation de différents types d'entreprise. - mobiliser des compétences professionnelles pour organiser, d'une manière appropriée, son travail et dégager les implications sur les modes d'organisation et les structures de l'entreprise.
- Expliquer les structures, le mode d'organisation et les aspects de la gestion en appliquant les principes fondamentaux de management.
- Face à des situations- problèmes illustrant différents modes d'organisation, mobiliser ses compétences professionnelles pour organiser, d'une manière appropriée son travail.
- Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. L'entreprise
 Visions et Organisation
 Gestion globale
 Logistique
- 2 Les Stocks
 Fonction stock
 Approvisionnements
- 3 La fonction commerciale
 Lois du marché et Prévision des ventes
- 4 Les « études »

Le marketing
R & D
5 La fonction « production »
La production
Planification & Ordonnancement

Démarches d'apprentissage

Approche par situation-problème
Cours magistral
Travail en autonomie

Dispositifs d'aide à la réussite

Guidance permanente du professeur lors des séances.

Ouvrages de référence

Desreumaux, A., Théorie des organisations, 2015, Edition management société.
Dutermé, C., La communication interne en entreprise, 2002, De Boeck.
Hellriegel, D., Slocum, J-W. (2006), Management des organisations, 2e édition, De Boeck.
Soparnot, R. (2009), Management des entreprises - Stratégie, Structure, Organisation, 2009, Dunod.
Moyson, R, Une nouvelle gestion du temps ! : Qualité de vie et efficacité personnelle, 2008, De Boeck.

Supports

Syllabus déposés sur Connected dans cette UE

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités pratiques et la fiche d'évaluation de l'épreuve intégrée sont publiées sur la plateforme en ligne dans cette UE

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	30				
Période d'évaluation	Exe	70			Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble

de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).